



**The CBC Pensioners
National Association**

Preserving our Future, Sharing our Past

**L'Association nationale
des retraités de la SRC**

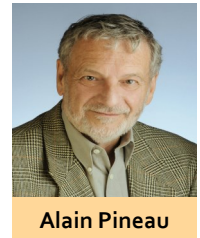
Assurer notre avenir, partager notre passé

CONTACT

Juillet 2022

LE MOT DU PRÉSIDENT

Déjà plus d'un an s'est écoulé dans mon mandat de trois ans : le temps passe lorsque l'on reste occupé! Pour ne nommer que quelques-unes des réalisations de la dernière année, mentionnons :



Alain Pineau

- La révision de nos règlements avec le Groupe de travail spécial;
- Le différend avec Radio-Canada au sujet du partage de l'excédent de la caisse de retraite;
- La mise sur pied et le travail de deux comités permanents (Recrutement et Équité, diversité et inclusion);
- La préparation, la conduite et l'analyse du sondage auprès des membres et des non-membres de l'Association;
- Le début d'une politique de communication cohérente.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le dévouement d'une armée de membres bénévoles et le travail de nos trois employés à temps partiel. Je vous dois à tous mes remerciements les plus chaleureux!

Réunion du Conseil d'administration

Pour la première fois en deux ans et demi, nous avons pu tenir une réunion en personne du conseil d'administration les 18 et 19 mai à Toronto, ainsi que notre Assemblée générale annuelle. Nous avons un ordre du jour chargé:

- Présentation des résultats du sondage (voir l'article sur le sujet dans ce numéro);
- Discussions stratégiques sur le différend entre nous et Radio-Canada;
- Reports des deux comités permanents et de notre nouvelle coordonnatrice des communications, Catherine Schellenberg.

Nous avons également invité le vice-président Personnes et culture de Radio-Canada, Marco Dubé, à rencontrer le conseil national de direction de l'ANR. Ce fut l'un des moments forts de ces deux jours. Nous voulions lui faire part de la grande insatisfaction de nos membres à l'égard de la position de la SRC concernant la validité du protocole d'entente signé en 2009. On lui a dit

clairement comment Radio-Canada a causé des sentiments de frustration, de trahison et d'abandon chez les retraités, et il a reconnu les implications financières de la situation en cette période d'inflation galopante.

Bien que M. Dubé soit d'avis que les membres de l'ANR sont des ambassadeurs extraordinaires de Radio-Canada, il n'a pas été en mesure d'expliquer la position de la Société, faisant valoir qu'il ne pouvait pas commenter pendant que la question est en arbitrage.

M. Dubé a promis de faire rapport de sa rencontre à la haute direction de la SRC. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir pris le temps d'entendre nos doléances et nous attendons avec impatience de voir ce qui se passera.

Vos lettres à la Présidente Tait

Nous vous remercions de votre réponse impressionnante et de vos réactions positives à la communication envoyée par voie électronique le 26 mai, qui présentait une mise à jour du dossier du protocole d'entente de 2009.

Plusieurs d'entre vous nous avez demandé ce que vous pouviez faire pour soutenir notre action : nous vous avons invités à exprimer votre insatisfaction directement à la Présidente de Radio-Canada dans une lettre personnelle. Nous sommes très encouragés par vos réponses. Le manque de bonne foi de la Société est un thème récurrent dans les lettres que nous avons vues. Vos courriels à Mme Tait sont beaucoup plus convaincants en raison de leur nature individuelle et personnelle, que les chiffres que nous aurions pu obtenir grâce à une campagne formelle de copier-coller ou même à une pétition.

Ceux et celles qui ont écrit à la Présidente Tait ont reçu une lettre passe-partout qui ne répond à aucune des préoccupations spécifiques soulevées.

Activités de plaidoyer

La défense du protocole d'entente de 2009 sur le partage des excédents de pension nous a pris beaucoup de temps et de ressources financières. Les prochaines dates d'arbitrage sont les 8, 9, 19 septembre et le 12 octobre. Voir l'article dans ce numéro sur les derniers développements dans ce cas.

Une autre question a refait surface en mai lorsque Maurice Gill, l'un des coprésidents de [la Coalition pour l'équité des conjoints survivants](#), a comparu devant le Comité parlementaire des anciens combattants. Vous pouvez lire une mise à jour détaillée dans un article distinct de ce numéro.

Nous continuerons de défendre les droits et le bien-être de nos membres. En attendant, je vous souhaite à tous un excellent été, malgré les changements climatiques et les problèmes de nos aéroports.

État de santé de la Caisse de retraite

Alain Pineau, représentant de l'ANR au Conseil de fiducie de la Caisse



Vous avez peut-être vu le rapport de la Caisse de retraite pour le premier trimestre de 2022. En résumé, tout va bien *jusqu'à présent*, malgré les aléas des marchés boursiers qui n'ont cessé de s'effondrer : de janvier à fin mars. Permettez-moi de vous rassurer en vous disant qu'il n'y a **aucune raison de craindre de ne pas recevoir votre chèque de pension mensuel**. En fait, comme l'indique le dernier communiqué du Régime, la

caisse de retraite demeure sur une base financière solide. Les indicateurs clés de sa santé globale nous sommes toujours positifs à la fin du premier trimestre de 2022.

Le Fonds avait un excédent de capitalisation sur une base de roulement de 2,9 milliards de dollars au 31 mars et *une diminution de l'actif de 783 millions de dollars* depuis le 1er janvier. Sa position de capitalisation de solvabilité (en supposant la liquidation) s'est améliorée de 63 millions de dollars depuis le début de l'année, enregistrant un excédent de 1,1 milliard de dollars au 31 mars 2022.

Qu'est-ce que cela signifie?

Malgré une baisse significative des actifs accumulés au cours des deux dernières années, et grâce à notre politique d'investissement, les résultats du premier trimestre laissent entrevoir la possibilité d'un excédent à la fin de 2022.

C'est la raison pour laquelle l'Association et nos partenaires syndicaux avons décidé de suspendre *pour le moment* notre demande d'injonction provisoire à l'arbitre O'Connor dans le différend entre l'ANR et la SRC sur le partage de l'excédent déclaré à la fin de 2021 (voir l'article suivant).

Les résultats pour la période en cours sont fondés sur des estimations et la situation peut changer au cours de l'année. Les résultats du deuxième trimestre seront connus en septembre. Nous surveillons la situation de très près et vous tiendrons informés de tout changement important.

Vous voulez en savoir plus?

Au 31 mars, le ratio de capitalisation de continuité s'établissait à 153,4 %, une baisse de 14,5 % depuis le 1er janvier. Mais le ratio de capitalisation selon le principe de solvabilité du régime était de 115,5 %, en hausse de 2,4 % par rapport au 31 décembre 2021. Ces deux coefficients sont encore bien au-dessus des 105 % requis pour déclarer un surplus et forcer Radio-Canada à prendre un congé de cotisation.

Q : Comment est-il possible que l'actif du fonds diminue considérablement et que le ratio de capitalisation du déficit de solvabilité augmente en même temps?

R: Bien que la hausse des taux d'intérêt réduise une grande partie de nos investissements, elle réduit encore plus nos obligations à long terme à l'égard des retraités actuels et futurs.

Q: Comment se fait-il que nous parlions de la possibilité d'un autre excédent à la fin de l'année?

R: En raison de la réduction de notre passif à long terme, nous pouvons nous attendre *pour le moment* à ce qu'un excédent soit possible à la fin de l'année. Cela peut toutefois changer, et nous surveillons la situation de près pour déterminer si nous devons aller de l'avant avec notre demande d'injonction provisoire.

Derniers développements concernant le partage de l'excédent du régime de retraite

(Cet article a été envoyé précédemment électroniquement et est repris ici pour le bénéfice de ceux et celles pour qui nous n'avons pas d'adresse courriel).

Dans des communiqués antérieurs, nous vous avons informés qu'avec nos partenaires syndicaux, nous demandions une «ordonnance de préservation» à l'arbitre nommé pour trancher le différend sur la validité de notre entente de partage de l'excédent de pension.



Le but de l'ordonnance de conservation était de s'assurer que les fonds soient disponibles pour distribution si l'arbitre décide en notre faveur après le 31 décembre 2022.

Notre priorité demeure que le protocole d'entente (PE) soit pleinement honoré. Pour l'instant, cependant, et après une évaluation plus approfondie, l'Association nationale des retraités et nos partenaires syndicaux ont décidé de ne pas donner suite à notre demande d'ordonnance de conservation.

Qu'est-ce qui a changé?

Les récentes hausses de taux d'intérêt ont réduit les actifs de la Caisse de retraite, mais aussi nos passifs à long terme. Notre régime de retraite se porte bien. Malgré les tensions inflationnistes et certains troubles mondiaux, il y a de fortes chances que le régime ait un excédent d'ici la fin de 2022.

L'une de nos principales préoccupations était que la situation financière du régime de retraite pourrait changer à un point tel qu'un excédent n'existerait plus d'ici le 31 décembre prochain, ce qui signifie que l'argent ne serait pas disponible pour satisfaire aux modalités du PE. Nous sommes moins préoccupés par cette possibilité maintenant.

Radio-Canada nous a assurés que nous obtiendrons de l'information à jour sur la situation financière du régime de retraite. Si la situation change, nous pouvons réactiver notre demande d'ordonnance de conservation.

Nous avons également été informés récemment que la SRC avait déjà intégré la valeur de ses congés de contribution dans son budget actuel. Si nous réussissions à obtenir l'ordonnance de préservation, la SRC soutient qu'elle devra annuler certains de ses plans de dépenses, ce qui pourrait entraîner des pertes d'emplois cet été. Évidemment, il s'agit d'une préoccupation importante pour nos partenaires syndicaux.

Enfin, l'ajout d'une autre question sur lequel l'arbitre doit se prononcer ajoute aux coûts du processus pour toutes les parties. Cela joue un rôle moins important dans notre prise de décisions, mais nous croyons que toutes les parties devraient utiliser l'argent des membres et des contribuables de façon responsable. Nous avons déjà critiqué la SRC pour avoir tenté de revenir sur l'entente, forçant un arbitrage qui coûtera des centaines de milliers de dollars.

Entre-temps, le processus d'arbitrage suit son cours. Les prochaines séances sont prévues pour les 8, 9, 19 septembre et 12 octobre.



1-866-839-7897

Défense des intérêts : Présentation par la Coalition équité des pensions aux conjoints survivants

Le 13 mai dernier, la Coalition pour l'équité des pensions aux conjoints survivants comparaisait devant le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes. Maurice Gill, membre de l'ANR et co-président de la Coalition, avait été invité à faire partie d'un groupe de témoins appelés par le Comité permanent pour étudier les prestations de retraite de survivant (mariage après 60 ans), une restriction imposée aux Forces armées et à la GRC.

Maurice a présenté le mémoire de la Coalition intitulé « [Une réforme à compléter](#) », et il a également commenté le Fonds de survivants des anciens combattants - un programme créé pour fournir une aide financière aux veuves d'anciens combattants qui se voient refuser une pension. Malheureusement, trois ans après sa création, ce programme n'est toujours pas en place.

Le Comité permanent s'est concentré sur l'armée et n'a pas discuté de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (LNPP). Il s'agit de la Loi qui régit le régime de retraite de la SRC et qui applique la restriction « après la retraite » aux conjoints survivants, une mesure que l'Association nationale des retraités de la SRC (ANR) juge très injuste.

Néanmoins, la Coalition continue de croire que sa participation aux travaux du Comité était importante. Il existe six lois différentes concernant les conjoints survivants. Si la Coalition peut aider à plaider en faveur du changement dans l'une d'entre elles, elle créera un précédent qui pourrait aider à en changer d'autres comme la LNPP.

Contexte

La Coalition pour l'équité des pensions aux conjoints survivants est un groupe de pression national formé en 2012, une initiative de l'ANR. Elle demande l'abrogation des clauses injustes dans tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale qui refusent les avantages d'une pension de survivant à certains conjoints.

La Coalition comprend plus de 5,2 millions de Canadiens membres d'associations de retraités, de syndicats, d'organisations d'aînés et d'autres groupes désireux de protéger les droits et les intérêts des retraités et de leurs conjoints. La Coalition est co-présidée par deux membres de l'ANR, Rick Inglis et Maurice Gill.

En 2015 et 2018, le premier ministre Trudeau incluait des instructions dans les lettres de mandat adressées à deux ministres de la Défense successifs pour résoudre ce problème avec les Forces armées. Rien n'en est ressorti. D'autre part, notre lobbying a donné lieu à deux projets de loi d'initiative parlementaire du NPD. L'un d'eux est mort au Feuilleton lorsque le député a pris sa retraite et le second, présenté par la suite par le député Blaney de la Colombie-Britannique, est actif. Enfin, la Coalition et la question ont fait partie de la plateforme électorale du Bloc québécois lors de l'élection fédérale de 2021.



Les résultats du sondage guideront les mesures prises par l'ANR

Plus tôt cette année, nous avons mené un sondage auprès des retraités de Radio-Canada membres de l'Association nationale des retraités (ANR), les non-membres et les conjoints survivants. L'objectif était de déterminer les intérêts des pensionnés et les raisons pour lesquelles les employés de Radio-Canada prennent leur retraite sans se joindre à l'ANR. Ces constatations guideront nos travaux à l'avenir.

Méthodologie et réponse

Avec l'aide de Radio-Canada pour les non-membres, nous avons pu cibler plus de 10 160 retraités de Radio-Canada et sommes heureux d'annoncer un excellent taux de réponse global de 37 %. Nous avons recueilli des données à l'aide de deux méthodes :

1. SurveyMonkey en ligne (6 064 invitations)
2. Questionnaire postal (4 100 questionnaires)

Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui ont répondu étaient plus susceptibles d'être membres de l'ANR, qui représente 51 % des pensionnés. Nous sommes heureux de partager certains des résultats avec vous.

Les membres sont satisfaits

Plus de 90 % des membres qui ont répondu au sondage sont satisfaits du travail de l'ANR. Ils croient que l'association défend leurs intérêts, les tient informés de l'évolution de leurs prestations et les tient au courant des développements-clés. Ce sont là les trois principales raisons pour lesquelles les retraités adhèrent à l'ANR. Et plus de neuf membres sur dix estiment qu'il est important d'avoir quelqu'un dans les bureaux de l'association qui peut répondre à leurs questions.

À noter : un pourcentage élevé de non-membres croient également qu'il y a un besoin pour une association, même s'ils n'y adhèrent pas.

Importance des activités sociales

Plus de 80 % des répondants savent que l'ANR offre des activités sociales, mais seulement environ la moitié des répondants croient qu'il est **important** que l'ANR offre de telles activités.

Quand les pensionnés quittent Radio-Canada

Ces données sont particulièrement intéressantes pour aider à peaufiner les efforts de recrutement, car 90 % des employés de CBC/Radio-Canada ont pris leur pension lorsqu'ils ont pris leur retraite et étaient par conséquent **admissibles** à devenir membre de l'ANR.

Environ 75 % **savaient** qu'ils pouvaient adhérer à l'ANR. Un tiers des retraités de la SRC n'étaient pas au courant des avantages de l'adhésion, tandis qu'un autre tiers n'était pas intéressé à se joindre à un « club social ».

Environ la moitié des répondants ont indiqué qu'ils avaient assisté à un séminaire sur la retraite avant de quitter CBC/Radio-Canada. Parmi ceux qui ne l'avaient pas fait, moins de 10 % se sont montrés intéressés à y assister.

Il convient de noter qu'un répondant en ligne sur cinq ne s'est pas joint à l'ANR parce qu'il a eu un départ difficile de la Société ou ne veut pas de liens vers la SRC. Ce nombre est probablement plus élevé chez ceux qui n'ont pas répondu au sondage. Cela nous indique que nous devons démontrer que l'ANR défend les intérêts des retraités et qu'elle fonctionne sans lien de dépendance avec la SRC.

Les conjoints survivants représentent 13 % des non-membres qui ont répondu, et la plupart sont des femmes. Environ la moitié d'entre eux connaissent l'ANR et sont admissibles à l'adhésion, mais *seulement 1 sur 10 est intéressé à assister à une séance d'information.*

Comment l'ANR peut-elle mieux répondre à vos besoins?

Cette question ouverte a suscité un nombre important de réponses. Bien qu'ils n'aient pas été très détaillés, nous voyons quelques thèmes récurrents. Les activités sociales ont été parmi les principales suggestions, soulignant qu'il y a une division égale entre ceux qui veulent participer et ceux qui ne le font pas. L'amélioration des prestations supplémentaires de soins de santé et de voyage a également été fréquemment mentionnée.

Le coût de l'adhésion à l'ANR et la relation avec la direction de Radio-Canada sont particulièrement préoccupants chez les répondants francophones. Chez les anglophones, les mentions fréquentes étaient les conjoints survivants et la gestion du surplus du régime de pension.

Les données du sondage guideront les comités permanents

Le recrutement est une priorité pour l'ANR et Debbie Hussey, co-présidente du Comité permanent du recrutement, convient que les données du sondage guideront leur travail. Elle espère mobiliser les personnes qui ont répondu, en encourageant plus de bénévoles et plus de nouveaux membres. Elle note que ceux qui ont répondu en ligne sont deux fois plus susceptibles de vouloir aider. Le sondage a également fourni des centaines de contacts de non-membres que nous espérons convertir en membres de l'ANR.

Selon Gail Carducci, co-présidente du Comité permanent sur l'équité, la diversité et l'inclusion, les résultats du sondage n'appuient pas la préoccupation initiale selon laquelle les membres des groupes sous-représentés pourraient ne pas être disposés à participer à des conseils d'administration ou à d'autres activités. Elle ajoute : « Les obstacles les plus importants à la participation aux événements de l'ANR sont en fait le manque d'information et la distance à parcourir. Étant donné que 11 % de nos membres signalent des problèmes de mobilité et que 6 % d'autres font état d'autres handicaps, notre comité se concentrera sur la façon dont nous pouvons améliorer l'accès pour nos membres. »

Remerciements particuliers

Le sondage est le résultat du travail de membres bénévoles des divers comités permanents avec la participation bénévole de deux anciens membres de l'équipe de recherche de CBC, Nicole Beaulac et Stan Staple. Un merci spécial

à Suzie Bougie et à vous tous qui avez pris le temps de répondre au sondage, ainsi qu'à Radio-Canada qui nous a aidé à joindre les non-membres de l'ANR.

Pour l'analyse complète des résultats du sondage, cliquez [ICI](#).

Bienvenue à notre nouvelle section dans la région des Maritimes!

Le conseil d'administration de l'ANR a approuvé à l'unanimité la création de la nouvelle section de Fredericton-Saint John.

Nos remerciements à tous ceux et celles qui ont travaillé fort à la réalisation de ce projet et félicitations aux membres de la nouvelle direction de la section Frédéricion-Saint John :

Co-présidents: Susan King et Michael Holmes

Secrétaire: Chris Morris

Trésorière: Joyce Reinhart

Susan King a déclaré : « Les membres de la nouvelle section sont impatients de s'impliquer davantage dans l'association et de recruter de nouveaux membres. »



Changement d'adresse

Assurez-vous que nous avons votre nouvelle adresse. Prière de nous aviser de tout changement d'adresse, téléphone ou courriel le plus tôt possible. Ceci évitera des délais dans votre distribution de bulletins ou communiqués de l'Association et nous aidera à maintenir à jour notre banque de données.



Vous pouvez nous aviser soit par courriel: info@retraitesrc.ca ou par téléphone au numéro sans frais: 1-877-361-9242 - poste 23

FONDS D'AIDE SPÉCIAL – INFORMATIONS IMPORTANTES

Bien qu'il y ait eu quelques changements d'ordre administratif, les retraités et les employés de Radio-Canada/CBC continuent d'avoir accès au Fonds d'aide spécial (FAS) qui a été établi pour couvrir les coûts de services et de dispositifs médicaux non couverts par les régimes collectifs d'assurance maladie.

L'administration du régime a subi quelques changements importants dont vous devriez prendre note.

- L'administrateur du Fonds est maintenant Canada Vie. Celle-ci examinera toutes les demandes soumises pour en déterminer l'admissibilité en vertu des lignes directrices et elle émettra au bout du compte les paiements.
- Le formulaire utilisé pour faire une demande de prestations dans le cadre du FAS a changé. Vous pouvez le trouver sur notre site Web <https://www.cbcpensioners.ca/wp-content/uploads/2022/05/FAS-Formulaire-de-demande-2022.pdf>, ou vous pouvez contacter le bureau national.
- Bien que toutes les demandes, avec reçus originaux doivent être **POSTÉES** à Canada Vie, nous encourageons les membres de l'ANR aussi d'en soumettre une copie au bureau national par courriel ou par la poste, afin que nous puissions garder une trace de toutes les demandes soumises à Canada Vie.
- Pour que le paiement d'une demande soit approuvé, la demande ainsi que les reçus doivent **ÊTRE AU BUREAU DE CANADA VIE AU PLUS TARD 2 SEMAINES AVANT LA RÉUNION DU CCAS (MARS, JUIN, SEPTEMBER ET DÉCEMBRE)**.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Suzie Bougie ou Dianne St-Germain à notre bureau national au 1-877-361-9242 ou par courriel au info@retraitessrc.ca.



RÉDUCTION DE 30% SUR LE PRIX NORMAL

Depuis le 1er avril 2022, les retraités de Radio-Canada bénéficient d'une réduction de 30% sur l'ensemble des services de Goodlife Fitness. Ainsi, quel que soit le programme que vous choisissiez, vous bénéficierez d'une réduction de 30% sur le prix normal.

Les retraités doivent contacter Anita Adams à l'adresse anita.adams@cbc.ca pour obtenir un code individuel afin de bénéficier de cette promotion.

L'Association nationale des retraités de la SRC Conseil d'administration

<u>Comité exécutif</u>	
Alain Pineau (Président) 613-293-6199 apineau3@gmail.com	Réjean Labrie (Trésorier) 514-519-5625 reggie.labrie@gmail.com
Dave Jeffrey Vice-président (Anglophone) 613-592-6962 dave.jeffrey1@gmail.com	Donald Langis - Vice-présidente (Francophone) 506-854-7407 donald.langis@gmail.com
<u>Directeurs</u>	
John Mang (Région de la CB et du Yukon) 250+-941-4144 mangsong@shaw.ca	Robert Forrow (Région de l'AB, SK & TN-O) 780-437-5074 srforrow@telusplanet.net
Ernie Nairn (Région du Manitoba) 204-942-4554 enwpggcf@mts.net	Gerald Head (Région de l'Ontario) 519-250-8516 gercarhead@gmail.com
Suzanne Cunningham (RCN & Nunavut) 902-402-3633 suzanne.cunningham@hotmail.ca	Raj Narain (Région de l'Ontario) 647-926-2994 raj.narain@gmx.com
Jean-Claude Labrecque (Région du Québec) 514-946-4570 jc84labrecque@gmail.com	Micheline Provost (Région du Québec) 450-463-2070 mprovost@videotron.qc.ca
Geoffrey Turnbull (Région des Maritimes) 902-465-1074 g.turnbull1645@gmail.com	John Soper (Région de T-N et Labrador) 709-726-5811 jonsoper@nf.sympatico.ca
<u>Conseil de fiducie de la Caisse de retraite</u>	
Alain Pineau (Représentant) 613-293-6199 apineau3@gmail.com	
<u>Comité consultatif des avantages sociaux - CCAS)</u>	
Dan Oldfield (Représentant) 905-404-1334 dan_oldfield@hotmail.com	Marc-Philippe Laurin (Observateur) 819-664-5090 mplaurin@gmail.com
<u>Administration</u>	
1-877-361-9242 (sans frais) ou 613-724-3003 (Ottawa, Gatineau et les environs)	(Heures de bureau: du mardi au jeudi inclusive-ment, de 10 h à 16 h)
Dianne St-Germain (Coordonnatrice administrative) dst.germain@on.aibn.com	Suzie Bougie (Adj. Administrative & webmestre) info@retraitessrc.ca